



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, Jacinthe Mercier, directrice du service des finances et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement **848-2024**, ayant pour effet de fixer la rémunération des membres du conseil, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et abrogeant le règlement 769-2018, entre en vigueur le 14 août 2024, date du jour de sa publication (*L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450*).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2024.**

Jacinthe Mercier  
Directrice du service des finances et  
greffière-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Mercier, directrice du service des finances et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 14<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024, entre 12 h et 14 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

Jacinthe Mercier  
Directrice du service des finances et  
greffière-trésorière adjointe